

Elaborer une nomenclature budgétaire et comptable dans le cadre de la LOLF FIP6

La mise en place de budgets-programmes dans le cadre des réformes budgétaires définies par les directives UEMOA de 2009 et CEMAC de 2011 implique la refonte des systèmes comptables. La nouvelle comptabilité budgétaire et comptable unifiée nécessite la création d'une nomenclature conforme aux normes internationales.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

La formation « FIP 6 », qui s'inscrit dans le volet « Finances Publiques » de l'offre de Perspective, a pour but de renforcer les capacités de cadres et agents afin de s'adapter à la nouvelle évolution de la gestion des finances publiques.



Public Visé

Ministère des Finances : Directions du Budget, du Trésor et de la comptabilité, organes de contrôle ; Ministères ordonnateurs : Secrétariat Général, Direction de l'administration et des finances, services de l'ordonnancement ; Institutions de contrôle : Cour des Comptes, Inspections d'Etat, Inspections des Finances.



Pré Requis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Élaborer une nouvelle nomenclature budgétaire ;
Construire les budgets conformément à cette nouvelle nomenclature ;
En assurer le reporting dans ce cadre-là.

Parcours pédagogique

1. Les exigences des nouveaux systèmes de comptabilité budgétaro-comptable
2. La nomenclature, clé de voute de la bonne imputation et de la transparence budgétaire
3. La construction de la nouvelle nomenclature
4. La mise en oeuvre de cette nomenclature
5. Le système d'information

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustrations, de partages des expériences et d'études de cas ainsi que de travaux pratiques.



Méthodes et modalités d'évaluation

Travaux pratiques, études de cas, QCM. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

Modalités d'accessibilité handicap

Afin de mettre en oeuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, veuillez nous contacter en amont de la formation.



Durée

70.00 Heures 10 Jours